



Reconnaitre mon enfant!! apres 7 ans!!

Par **chriskhaled**, le **19/02/2011** à **20:34**

Bonjour,

Mon fils a 7 ans son pere n'a jamais voulu le reconnaitre, je ne les pas pour autant eempêcher de voir son enfant, durant 7 ans il lle prennaiss pdt les vacance sans que je lui demande une pension.

Maintenant il veu reconnaitre mon fils ce qui a declencher cette decision c'est mon mariage avec un autre homme! donc je n'etais plus d'accord trop faacile de venir 7 ans apres !

Ajourd'hui il ma dit qu'il a reconnu. Comment a til fait pour se procurer un acte de naissance pour pouvoir le reconnaitre a la mairi?

Quel droit il a en ayant reconnu mon fils 7 ans apres? et quels sont les miens??

pourquoi je ne suis pas averti ni par la mairie ou le tribunal

Donc c'est normal qu'on reconnaisse un enfant des années plus tard sans pension alimentaire?

MERCI DE ME REPONDRE je suis perdu et j ai tres peur